

vernement de la province de Québec, quel qu'il soit, a besoin de revenus essentiels.

Voilà donc deux mentalités. Mais pour quoi pas un comité parlementaire sur la constitution? Prélude à une conférence nationale, avec des Canadiens de bonne foi, d'Halifax à Vancouver. Il n'y a pas de problème insoluble—je ne le crois pas. Les Canadiens de 1966 sont aussi intelligents que les Canadiens de 1867. J'en suis convaincu.

S'il y a des aspects techniques, s'il y a des partages de fiscalité, si la province de Québec, pour des raisons particulières, veut être maîtresse dans certains domaines, dans l'éducation ou autre, alors que les neuf autres provinces aiment autant laisser ce champ d'activité au gouvernement central, personnellement, je n'y vois pas d'objection. Il s'agit d'établir le mécanisme voulu.

Tant et aussi longtemps qu'on ne prendra pas ses responsabilités et qu'on ne permettra pas à des Canadiens de bonne foi de se confronter et d'écrire un texte permettant un fédéralisme positif et biculturel avec les implications d'un régime particulier pour le Québec, tant et aussi longtemps que l'on continuera à procéder dans ce domaine des prêts fédéraux aux étudiants, qui semble être le prélude à des bourses d'étude aux étudiants à travers le pays, peut-être un ministère de l'éducation, un service culturel au secrétariat d'État, je dis qu'on procède au rebours et que ceci augmente les tensions, la méfiance et l'incompréhension à travers le pays.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je voulais me prononcer contre le principe de ce bill.

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat sur le programme de prêts aux étudiants. J'ai écouté avec intérêt les observations du député de Sherbrooke (M. Allard). Il a soigneusement examiné un point de droit constitutionnel qui est d'un intérêt beaucoup plus grand pour lui et peut-être pour la province de Québec que pour la province de Nouvelle-Écosse.

• (4.30 p.m.)

J'ai l'honneur de représenter une circonscription qui compte au moins une institution de haut savoir. De plus, ma province natale a toujours contribué de façon éminente au progrès de l'instruction dans notre pays. Je veux signaler que le programme de prêts aux étudiants est favorablement accueilli par la population de la Nouvelle-Écosse, et sûrement par ma circonscription. J'ai entendu des orateurs déclarer que cela favorise les riches et non les pauvres. Il était intéressant d'entendre le député de Burnaby-Richmond (M. Prit-

tie) mentionner les priorités. En tant que membre du NPD, il ne devrait pas mépriser les priorités. Avec la planification, elles constituent l'un des points fondamentaux de la doctrine de son parti. Il faut un programme de priorités dans certains secteurs de gouvernement et, s'il y eut jamais un domaine nécessitant un plan directeur, c'est bien celui de l'éducation, ainsi que celui de l'assurance frais médicaux.

La principale plainte que j'ai à formuler contre le programme de prêts aux étudiants du Canada est que nous mettons peut-être la charrue devant les bœufs, en ce sens que nous ne prévoyons pas d'abord l'appareil administratif, les professeurs et les bâtiments. C'est aussi le cas de l'assurance frais médicaux. Nous avons été saisis du Fonds d'assistance à la Santé après que le gouvernement eut indiqué son intention d'adopter l'assurance frais médicaux. A mon sens, le gouvernement devrait prévoir les installations et les bâtiments avant de commencer à les remplir d'étudiants ou de patients, mais dans l'ensemble, cette mesure est un pas dans la bonne voie.

Comme l'a dit Confucius, il y a très longtemps, un voyage de mille milles commence par un premier pas, mais on ne peut certainement pas dire que cette mesure soit un premier pas. Le gouvernement s'est déjà servi en 1965 de la première pierre du programme des conservateurs, me facilitant ainsi le soutien de cette mesure. A la contribution des conservateurs, qui préconisaient le prêt aux étudiants, il peut maintenant ajouter sa propre contribution, les bourses aux étudiants, qui en diffère légèrement. Le gouvernement a adopté la subvention par tête de \$5, au lieu de celle de \$2 préconisée par le parti conservateur, et a adopté et suivi notre programme d'enseignement professionnel que nous avions déjà lancé et encouragé. Si le gouvernement peut apporter quelques pierres de plus à cet édifice, tant mieux. Pour s'être servi des fondations posées par notre parti, lorsque celui-ci était au pouvoir, et pour avoir adopté en 1965 notre programme électoral sur l'enseignement, le gouvernement et le ministre des Finances (M. Sharp) sont à féliciter de ce qu'ils ont fait concernant le Fonds de prêts aux étudiants.

Pour donner un démenti à certains propos tenus à la Chambre à l'étape de la résolution et aujourd'hui sur la façon dont ce programme va favoriser les riches et défavoriser les pauvres, je voudrais citer les chiffres que le ministre des Finances a donnés le 13 juin, comme l'atteste la page 6307 du compte rendu, et ceux parus dans l'*Annuaire du Canada* de 1956 qui indique le nombre global des étudiants universitaires inscrits pendant l'année terminée en 1964. Il y aura un certain chevauchement parce que les chiffres du mi-